

AFFAIRE N° 22. - Acquisition d'un terrain de 16 310 m², sis à la MONTAGNE, appartenant à Madame Paul ISAUTIER.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 16 310 m² sis à la Montagne en vue de la construction d'une école prévue au Plan d'Urbanisme Directeur et d'un marché.

Madame Paul ISAUTIER qui en est propriétaire, consent à nous le céder pour le prix de 8 400 000 Frs CFA, prix correspondant à l'évaluation du Service des Domaines majorée de 20 % (évaluation du 19 AOUT 1969).

Je vous serais reconnaissant de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

La dépense correspondante sera imputée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance pour l'achat de divers terrains à La Montagne.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Louis, le 15 décembre 1970
Bon de l'Etat
le Secrétaire Général
Signé: Ch. Vergeas
ou copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergeas